

**DELIBERATION N° 84/05-12 : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION AVEC LA S.A.E.M. SOLO-
REM POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEL HOTEL DE VILLE**

Par contrat de concession du 10 juin 1982, la Ville de Ludres concédait à SOLOREM les opérations de restructuration du centre du Village de Ludres, comprenant le remodelage du domaine public de la Place Ferri et la réalisation des bâtiments publics administratifs projetés par la collectivité.

Par une précédente délibération en date du 29 novembre 1983, le Conseil Municipal a décidé d'engager des études de procédures de réalisation de la nouvelle mairie.

Pour cette réalisation, SOLOREM assurera la maîtrise d'ouvrage complète des opérations d'études, d'acquisition, libération des emprises et de construction des nouveaux bâtiments.

En ce, compris un immeuble de relogement et la création d'un parc de stationnement sur un terrain disponible au Nord Est de l'actuel bâtiment post-mairie.

Le bilan global de l'investissement ressort à la somme prévisionnelle de 13 millions de francs TTC environ, suivant la décomposition figurant en annexe à la convention à intervenir avec SOLOREM.

Dans le cadre de sa mission de concessionnaire, SOLOREM contractera directement les emprunts nécessaires au financement des différentes phases des projets.

Le paiement par la Commune à SOLOREM des biens construits sera constitué par le remboursement des annuités de ces emprunts, à l'aide d'emprunts communaux de consolidation.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

1) l'avenant n° 1 au contrat de concession du 10 juin 1982, à intervenir avec la SOLOREM,

2) tous actes ou contrats nécessaires à la mise en oeuvre de l'opération.